

INTERSYNDICALE CFDT – CFTC – CGC – CGT – F.O.

Droit de réponse aux accusations de M. J.P. LEMONNIER

M. LEMONNIER s'en prend violemment aux Syndicats lors de son dernier Flash adressé à l'ensemble du personnel et tente de discréditer les élu(e)s du personnel au C.C.E.

Nous souhaitons par ce courrier apporter une réponse aux accusations infondées du Président de MANPOWER.

1° M. LEMONNIER tente de discréditer les Syndicats.

Chaque Communication syndicale fait l'objet, au moins quelques heures à l'avance, d'une remise à la direction :

Il est impossible qu'une information confidentielle, des propos injurieux ou mensongers soient diffusés au Personnel s'il y a désaccord. La direction ne pouvant à elle seule interdire une communication, un juge doit être saisi afin de trancher tout différend.

M. LEMONNIER, s'apercevant de la faiblesse de sa communication sur l'annonce du plan social et voyant les syndicats démonter, point par point, sa stratégie silencieuse de licenciements, entend prendre à témoin les salariés en désignant les représentants syndicaux comme des gens irrespectueux, irresponsables, dénués de tout honneur et prêts à livrer à la concurrence des informations confidentielles.

NE SOYONS PAS DUPES !

La ficelle est un peu grosse et le ton agressif que prend M. LEMONNIER dans sa communication n'a qu'un seul but :

Détourner l'attention des salariés du plan de licenciements en cours et discréditer les syndicats, afin de les affaiblir et de les couper de salariés au moment où ceux-ci ont le plus besoin d'eux.

Oui ce plan est prémédité et nous citons M. LEMONNIER (note interne diffusée au personnel du 04/10/05) : « Ces mesures que nous avons longtemps repoussées... »

De plus, M. LEMONNIER se complaît dans cette première partie à mélanger volontairement les syndicats avec le CCE.

En quoi le CCE est-il concerné par les communications syndicales (nous citons « si les dérapages constatés ne sont pas corrigés, les relations entre l'entreprise et le Comité Central d'Entreprise en seront affectées »). Pourquoi ?

Certes, nous savions que le changement de majorité voulu par le Personnel lors des dernières élections de représentativité ne plaisait pas à la direction, elle, qui avait soutenu sans scrupule et d'une façon éhontée les listes de Construire et Entreprendre majoritaire depuis plus de 20 ans dans les C.E. Mais pourquoi avoir accusé le CCE pour des communications qui proviennent des organisations syndicales ?

La réponse nous l'avons dans la seconde partie du flash !

2° M. LEMONNIER tente de discréditer le C.C.E.

Notre président tente de faire croire aux salariés que les méchants représentants du personnel retardent volontairement le gentil plan de licenciements dans lequel sont concernés 161 salariés.

Les élu(e)s du CCE, s'estimant trompés par la Direction qui a refusé pendant 3 semaines l'accès aux documents nécessaires à l'expert comptable dûment mandaté en réunion plénière, ont dû menacer la direction d'un référé devant les Tribunaux pour obtenir gain de cause.

La perte de temps dans l'analyse de la situation qui a découlé de cette épreuve (la direction engageant à cet effet un débat juridico-juridique stérile uniquement dans le but de refuser l'information à l'expert), ne rendait plus possible une étude approfondie et éclairée de la situation financière de l'entreprise.

Un délai supplémentaire de quinze jours que réclame la situation grave et exceptionnelle de ce plan est donc nécessaire aux élu(e)s afin que ceux-ci puissent poser les questions pertinentes à la lumière des premiers éléments remis par l'expert.

Mr LEMONNIER considère cela comme une perte de temps (« La perte de temps aurait été sensiblement identique. »)... : nous voyons à contrario ce délai, comme permettant à l'instance et aux élu(e)s de vous défendre et de vous représenter au mieux de vos intérêts. Mais il est vrai que nos objectifs sont fondamentalement différents de ceux de Mr LEMONNIER en ce qui concerne la sauvegarde de vos emplois.

M. LEMONNIER reproche ensuite au CCE d'avoir déclenché une procédure d'alerte qui pouvait porter atteinte à l'image extérieure de l'entreprise.

Ces propos sont cyniques : la première chose qui a porté et qui porte toujours atteinte à l'image de l'entreprise est bien l'annonce des 161 suppressions de postes (les commerciaux qui rencontrent les clients le savent bien !).

Oui, nous sommes préoccupés sur plusieurs aspects de la gestion récente et actuelle de l'entreprise, qui ont peut-être rapport avec ce projet de la Direction.

C'est pourquoi la procédure d'alerte en cours permettra au C.C.E. d'avoir une analyse sur les faits préoccupants relevés par les élu(e)s ; quoi de plus légitime qu'une Instance Représentative qui joue pleinement son rôle, même si cela n'agréé pas Mr LEMONNIER ?

Celui-ci termine son adresse aux salariés en espérant que « ces précisions vous aideront à comprendre les débats dont les publications syndicales se font l'écho ».

NE VOUS Y TROMPEZ PAS !

Si vous avez besoin d'explications sur les communications syndicales et sur les débats du C.C.E., adressez-vous à vos représentants élus, pas à la Direction qui tente par tous moyens de faire passer son plan et porte des jugements de valeurs sur les décisions prises par les instances représentatives du personnel.